

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1876

Artikel: Moritz Leuenberger ou l'intelligence du paradoxe utile
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009842>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Moritz Leuenberger ou l'intelligence du paradoxe utile

Yvette Jaggi • 10 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14618>

En annonçant dès maintenant son départ pour la fin 2010, Moritz Leuenberger pourrait déclencher la réforme du gouvernement qu'il n'a jamais souhaitée

Le Conseil fédéral compose une autorité que la Constitution veut collégiale; mais en réalité ses membres agissent pour leur propre compte et gèrent leur style et durée de fonction eux-mêmes, en principe d'entente avec leur parti.

Aussi, sauf non réélection par l'Assemblée fédérale, sort commun de Ruth Metzler et de Christoph Blocher en cette première décennie du 21^e siècle, un conseiller fédéral met fin à sa vie gouvernementale quand et comme il le souhaite.

Moritz Leuenberger vient de confirmer cette liberté en l'exerçant de manière tout à fait inédite. Vendredi 9 juillet, il s'est contenté d'annoncer qu'il quitterait l'exécutif au 31 décembre prochain, s'épargnant ainsi la lourde perspective d'une troisième année présidentielle que seuls Philipp Etter et Kurt Furgler auront connue au siècle dernier. La lettre officielle de démission parviendra en octobre à la présidente de l'Assemblée fédérale, à la fin de la session d'automne. D'ici là, les médias tiennent le feuilleton d'un été que le doyen du Conseil fédéral vivra comme le moins chargé depuis quinze ans.

Voilà qui lui donnera peut-être le

loisir de réfléchir plus librement à un thème vis-à-vis duquel il a toujours affecté le détachement blasé dont il possède le secret: la réforme du gouvernement. Le loisir aussi de méditer avec toute la subtilité et l'humour qu'on lui connaît sur le paradoxe qu'il incarne.

Fin représentant de la métropole zurichoise, réputée créative et friande de nouveautés, Moritz Leuenberger recourt avec un grand naturel aux techniques d'information les plus contemporaines, [blog](#)⁴ en tête. Mais, sur le fond, il se montre fort conservateur, s'accrochant aux institutions en place depuis 1848. Contradiction: c'est le même conseiller fédéral qui aura d'une part évoqué dans plusieurs de ses brillants et figiolés discours ([DP 1456](#)⁵) la souplesse de pensée et l'esthétique du changement et, d'autre part, régulièrement ironisé sur toute velléité de réforme du gouvernement et résisté avec constance à toute rénovation de la concordance.

Il considère que les situations nouvelles, vécues en particulier ces derniers temps, n'exigent pas des procédures différentes, encore moins des révisions législatives, tout juste des changements d'attitude de la part des membres de l'exécutif. S'agissant par exemple des milieux bancaires, Moritz Leuenberger n'a jamais supporté que les demandes venant des établissements du *Paradeplatz* soient reprises sans le moindre examen critique par la majorité

gouvernementale. L'énervent aussi les continuels empiétements du Parlement qui, non content de sa mission de législateur, se montre volontiers tenté de faire de la cogestion.

Or voilà que le «*paradoxe Leuenberger*» pourrait développer un effet positif inattendu et se révéler finalement porteur d'avenir. Car s'il devait entraîner d'autres démissionnaires dans son sillage, le conseiller fédéral zurichois pourrait bien provoquer ce qu'il n'a sans doute jamais souhaité: l'élection groupée de plusieurs candidats qui, certes, ne figureront pas sur une liste commune mais partageront au moins les priorités gouvernementales convenues pour le reste de la législature en cours. Au nombre desquelles figurerait enfin une proposition de véritable réforme du gouvernement qui dépasserait le doublement de la durée présidentielle et la multiplication des sous-ministres. Ce projet exclurait de fait l'UDC et devrait lui ôter toute chance de retrouver le second siège perdu en même temps que son grand stratège Christoph Blocher. On entrerait de plain-pied dans cette «*concordance à géométrie réduite*», depuis longtemps préconisée par DP, qui vient d'en d'ailleurs d'en faire le [appel](#)⁶.

Mais ce programme à court terme pourrait s'avérer d'une utilité plus fondamentale. Il servirait d'exercice préparatoire, susceptible de faciliter la rédaction d'un programme

crédible pour la prochaine législature, que les partis décidés à jouer le jeu de la concordance devraient négocier à l'appui de leurs prétentions électorales pour l'automne 2011.

Cela fait beaucoup de

conditionnels mais, quoi qu'on en dise, les événements récents ne pourront demeurer sans conséquences. Ils ont trop entaché l'image des élus fédéraux, au gouvernement comme au Parlement, pour que les députés ne comprennent pas

l'urgente nécessité de se ressaisir. Une vacance multiple au Conseil fédéral en décembre prochain leur en offrirait une belle occasion, à ne manquer sous aucun prétexte de politique partisane ou personnelle.

Réforme du gouvernement: gare à l'effet grossissant

Jean-Daniel Delley • 8 juillet 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/14588>

Au-delà des péripéties, un rappel des termes du débat

Crise financière, sauvetage d'UBS, otages libyens, les récents événements ne manquent pas qui témoigneraient de l'indigence gouvernementale.

Communication déficiente, bisbilles entre les membres de l'exécutif, hésitations et propos contradictoires, accusations mutuelles, remarques assassines: il est vrai, le collège gouvernemental ne donne pas toujours une image flatteuse du pilote de la barque helvétique. Une image que par ailleurs les médias, en particulier la presse dominicale, se complaisent à noircir.

Voilà qui relance le débat sur la réforme du gouvernement, une réforme conduite bien timidement et même à contre-cœur par le Conseil fédéral (DP 1864⁷). Cette réforme, on en parle depuis maintenant un bon demi-siècle, mais l'accouchement n'est pas attendu pour demain. Et ce n'est pas le récent séminaire⁸ organisé par les politologues de l'Université de Genève qui contribuera à une prochaine délivrance.

Des faits et gestes scrutés à la loupe

Les verres grossissants avec lesquels sont scrutés les faits et gestes des membres du gouvernement ne nous donnent-ils pas une image caricaturale du fonctionnement du collège? Tensions et inimitiés entre les conseillers fédéraux ont toujours existé. L'ego surdimensionné de l'une ou de l'autre ne facilite pas la collaboration. Et ce depuis 1848. Et il ne faut donc pas trop attendre de changements personnels au sein du gouvernement pour que disparaissent les difficultés relationnelles. Les gouvernements dirigés des démocraties parlementaires les connaissent également.

Plus importante est l'image que donne l'exécutif. Disputes et conflits à l'interne certes, mais à l'externe, le collège se doit de montrer un front uni: c'est l'essence même du principe collégial. Sur ce point, il suffirait d'appliquer la loi⁹: la chancellerie coordonne les activités du gouvernement et assure l'information du public. On aimerait l'entendre plus et un

peu moins les bavardages et confidences des conseillers fédéraux dans la presse du dimanche.

Gouvernement et Parlement en compétition

Impossible d'apprécier le travail du Conseil fédéral sans évoquer les rapports entre les pouvoirs exécutif et législatif. Or ces rapports se sont détériorés. Le Parlement a pris la mauvaise habitude d'empiéter sur les compétences du gouvernement (DP 1737¹⁰); il se lance aveuglément dans des entreprises législatives qui dépassent ses capacités de travail, torpille les projets équilibrés que lui présente le Conseil fédéral. Quant au gouvernement, il lui arrive d'ignorer les injonctions du Parlement (DP 1721¹¹). Or en l'absence de mécanismes de sanction – renversement de l'exécutif et dissolution du Parlement –, les deux pouvoirs sont condamnés à collaborer.

Pour une concordance restreinte

L'éviction de Ruth Metzler et l'élection de Christoph Blocher ont profondément modifié les